

Définition Mur pignon : (n.m.) Mur extérieur dont la partie supérieure forme un triangle et épouse la pente du toit.

Du latin murus (mur) et du latin classique pinna (merlon). Frédéric Godefroy (Dictionnaire de l'ancienne langue française), relève le terme dans un document du XIIIe siècle : « Et s'a li pingnons de celle tour .ii. pies d'espes. » Félibien (Des principes de l'architecture, 1676) définit ainsi le pignon : « C'est la partie qui va en triangle & sur laquelle on pose l'extrémité de la couverture. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

